Bulletin communal

Le Moutaret infos N°2

Le Moutaret

http://lemoutaret.fr

Juillet / Décembre 2015

Le Moutaret

Mairie ouverte au public le Lundi de 17h00 à 20h00
autres jours sur rendez-vous

Téléphone : 04 76 45 08 75
Courriel : mairielemoutaret@yahoo.fr

Edito du Maire

La municipalité poursuit la réalisation des travaux qu'elle a programmé à partir d'objectifs définis de longue date qui sont pour l'essentiel, l'embellissement du village et des hameaux, la restructuration de la salle socioculturelle et de ses abords et la sécurisation de la ressource en eau.

Le budget 2015 voté en avril est la traduction chiffrée de nos projets, 730 000 € de travaux seront ainsi réalisée en 2015.

Nous participons au plan de relance initié par le nouveau président du Conseil général, en anticipant la réalisation de travaux programmés en 2016 ce qui nous permettra de bénéficier de subventions majorées de 10 %.

Malgré une conjoncture difficile et un environnement économique contraint, nous souhaitons maintenir le cap fixé et les projets de travaux votés par le conseil municipal sont en voie de réalisation.

Ainsi les travaux de restructuration de la station de Bois-Raby vont enfin débuter qui permettrons une sécurisation de la ressource en eau pour les communes de Le Moutaret mais également de La Chapelle du Bard.

Toute l'équipe municipale reste à votre écoute.

Alain Guilluy

Sommaire

Edito du Maire	
Informations Mairie	p 3
Comptes administratifs 2014 et Budgets primitifs 2015 - Commune	p 5
Comptes administratifs 2014 et Budgets primitifs 2015 - Eau	p 7
Zoom travaux - Restructuration de la station de pompage “Bois Raby”	p 8
Autres travaux municipaux - Réalisations, encours, autres	p 9
Dossier (Paroles de Maires)	p 10
Vie communale et associative	p 12
Culture et patrimoine	p 14
Informations pratiques	p 16

Abonnez-vous au bulletin municipal en version papier

Pour des raisons environnementales, la diffusion du bulletin municipal est assurée par internet sous forme de fichier .pdf

Vous pouvez le retrouver sur le site de la Mairie http://lemoutaret.fr

Une version papier peut toutefois vous être distribuée sous réserve de déclarer un abonnement en Mairie.

Informations Mairie

Etat Civil

Aucune inscription (naissance, mariage ou décès) au registre d'Etat civil de la Mairie sur la période.

Urbanisme

Désignation et nombre	Demandeur	Nature	Lieu	Décision
Permis de construire : 0				
Permis de démolir : 1	BESSE Gustave (27/04/2015)	Dépose d'une toiture. Création d'une terrasse	Le Village	Demande de pièces complémentaires
Déclaration préalable : 4	DEMEUSE Thierry (11/05/2015)	Pose d'une clôture bois	Le Village	Accordé
	PROVOST Didier (17/06/2015)	Remplacement menuiseries portes et fenêtres	Le Village	Accordé
	RODRIGUES Ludovic (22/06/2015)	Réhausse toiture / Pose fenêtres de toit / Agrandisst porte garage / Bardage bois / création fenêtre	Le Village	En instruction
	BAUMANN Eric (22/06/2015)	Remplacement menuiseries porte	Le Village	Accordé
Certificat Urbanisme : 3	LOPEZ Dominique (15/04/2015)	Réhabilitation habitation	Freydon	
	Etude JACQUOT (13/05/2015) Vte FORCET	Information	Le Village	
	Etude ENGEL-FERON (08/06/2015) Vte KOJOUHAROFF	Information	Le Village	

Communications

Recensement INSEE 2016 des habitants de la commune :
La collecte des informations se déroulera du 21/01/2016 au 20/02/2016.

Vous effectuez des travaux :
Les dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sont applicables et conditionnent vos travaux (notamment en matière de pose de clôture, de création de haie ou de remplacement de menuiseries).

Il est nécessaire que chacun se renseigne auprès de la Mairie (consultation possible du règlement du PLU via le site internet de la Commune) avant de les engager, même si vous pensez ne pas être dans l'obligation de déposer une demande préalable. A défaut, vous pouvez être contraints de vous mettre en conformité.

Civisme et savoir vivre :
Plusieurs réglementations sont applicables - et d'autres pouvent encore être décidées - afin de gérer et d'administrer nos espaces communs, mais aussi afin de garantir la sécurité, la santé et la tranquilité de chacun.

Afin de maintenir l'équilibre existant du bien être dans notre commune grâce au civisme et savoir vivre, pouvant assurer la prévention des atteintes aux biens et aux personnes, il est toutefois nécessaire de rappeler l'attention de chacun sur les points suivants :
- Rentrer sans délai son container à poubelles après le ramassage de la nuit du Dimanche ;
- Ne pas laisser son ou ses chiens divaguer ni les laisser aboyer régulièrement ;
- Ne pas stationner sur les voiries et les trottoirs ;
- Nettoyer ses abords de propriété et évacuer ses végétaux (les coupes d'herbes hautes laissées sur la voirie vont boucher les regards d'eau pluviale) ;
- Tailler ses haies et rabattre au besoin ses arbres de grande hauteur ;
- Respecter le tri demandé au point d'apports volontaires (Parking du Cimetière) et ne rien laisser au sol ;
- Respecter l'interdiction préfectorale de brûlage des végétaux pour les particuliers.

La commune peut être amenée à vous communiquer des informations. Si vous souhaitez être destinataire et faire partie du groupe mail, vous pouvez compléter le document ci-dessous (à reproduire) et faire retour soit par mail mairielemoutaret@yahoo.fr soit par dépose dans la boîte aux lettres.

Je souhaite faire partie du groupe de diffusion LE MOUTARET et recevoir des informations par courriel ou SMS

Nom :

Prénom :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse mail :

Date :

Signature :

Retrouvez tous les formulaires administratifs sur http://vosdroits.service-public.fr

Délibérations du Conseil municipal

Elles sont apposées en façade de la mairie dans le tableau d'affichage prévu à cet effet. Elles sont ainsi consultables par tous dès les premiers jours suivants la tenue du Conseil permettant ainsi à chacun d'être informé sur les décisions, motions ou orientations de vos élus.

Conseils municipaux tenus : 19/01/2015 - 02/03/2015 - 07/04/2015 - 26/05/2015 - 22/06/2015

Les délibérations sont également consultables sur le site de la commune www.lemoutaret.fr rubrique *Mairie*.

Intercommunalité - Le Grésivaudan

Le désengagement de l'Etat de plusieurs services ainsi que l'évolution des législations, rendent obligatoire certaines prises de compétences par Le Grésivaudan afin de mutualiser nos moyens.

Bien que consultée pour adhésion, notre commune peut difficilement faire le choix de ne pas y adhérer et profiter ainsi, pour le moins, d'une tarification davantage adaptée.

Notons ainsi la suppression de l'ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) procurant des services afin d'élaborer nos travaux (voiries ou autres projets communaux) ; de l'instruction des Applications du Droit des Sols (demandes de permis de construire ...) ; de compétence - à venir - en matière d'eau et d'assainissement.

Compte administratif (CA) 2014 - COMMUNE

Préambule

Le compte administratif présente les dépenses et les recettes municipales qui ont effectivement été réalisées au cours de l'exercice calendaire écoulé. Il comporte deux sections : fonctionnement et investissement. Il a été approuvé par le Conseil municipal le 07/04/2015 dès que les comptes de l'exercice ont été définitivement arrêtés. Il est vérifié par les services du Trésor public et visé par ceux de la préfecture.

La section investissement retrace quant à elle les opérations en capital qui accroissent ou diminuent le patrimoine de la commune. Elle doit assurer le remboursement de la dette, s'il y en a une, et de plus répondre à deux objectifs :
1/ Assurer le gros entretien du patrimoine de la commune (matériel, bâtiments, routes, etc.)
2/ Assurer le développement harmonieux de la commune (amélioration des conditionsde vie locale de l'ensemble de la population à court, moyen et long terme).
La section fonctionnement regroupe les opérations de dépenses et de recettes qui concernent la gestion courante des services locaux. Elle doit répondre à trois objectifs :
1/ Assurer le meilleur service quotidien possible à l'ensemble de la population locale et ceci à moindre coût
2/ Assurer le petit entretien courant du patrimoine communal
3/ Dégager un résultat suffisant dont une partie ou la totalité assurera le financement partiel des investissements.

Commune CA : dépenses INVESTISSEMENT 2014
314 598.48 €

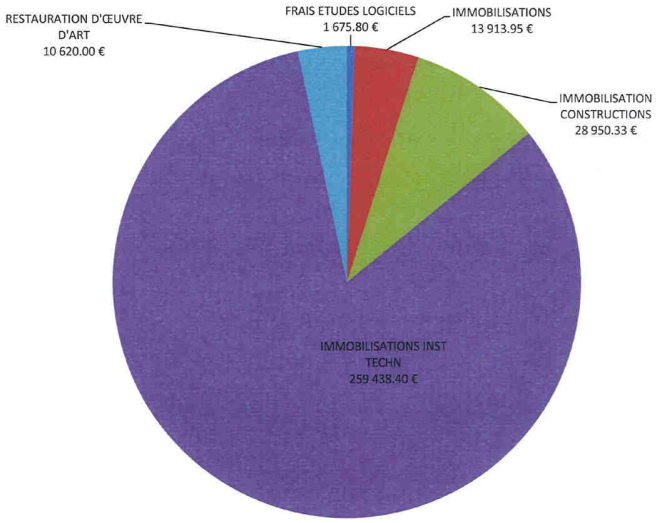

Commune CA : recettes INVESTISSEMENT 2014
246 847.91 €

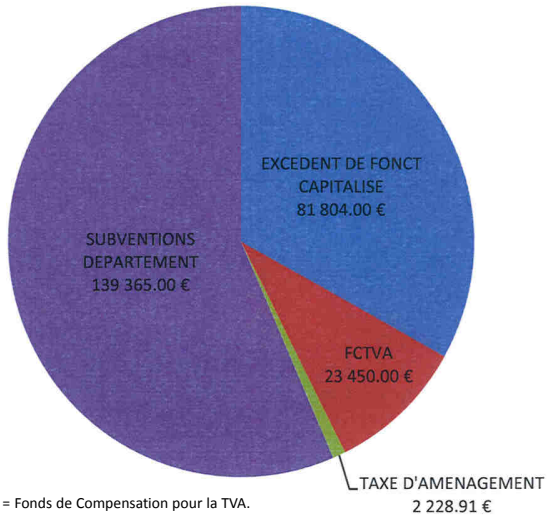

FCTVA = Fonds de Compensation pour la TVA.

Commune CA : dépenses FONCTIONNEMENT 2014
104 345.96 €

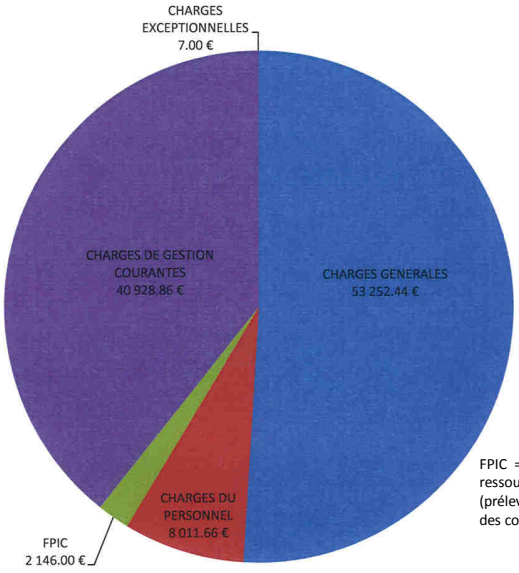

FPIC = Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales (prélevé sur les ressources fiscales à l'attention des communes défavirisées).

Commune CA : recettes FONCTIONNEMENT 2014
178 256.87 €

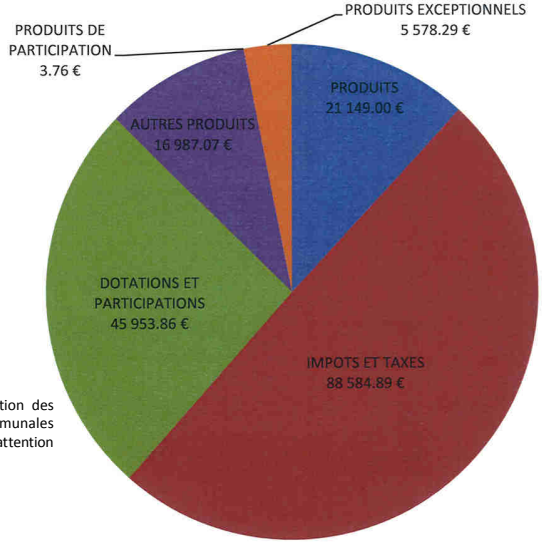

Budget primitif (BP) 2015 - COMMUNE

Préambule

Le budget primitif est l'acte par lequel les recettes et les dépenses de la commune sont prévues et autorisées pour une année. Il a été approuvé par le Conseil municipal le 07/04/2015. Il est composé également de deux sections : fonctionnement et investissement. Ces deux sections se trouvent obligatoirement en équilibre et doivent par ailleurs répondre aux objectifs de la commune.

Commune BP : dépenses INVESTISSEMENT 2015
593 868.59 €

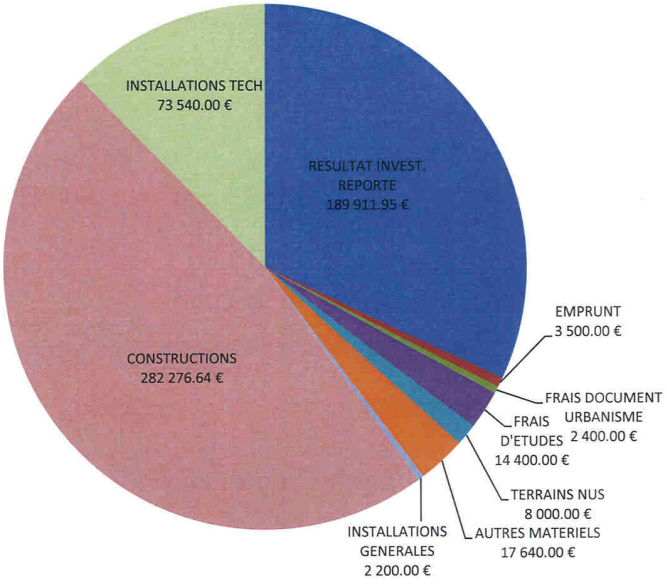

Commune BP : recettes INVESTISSEMENT 2015
593 868.59 €

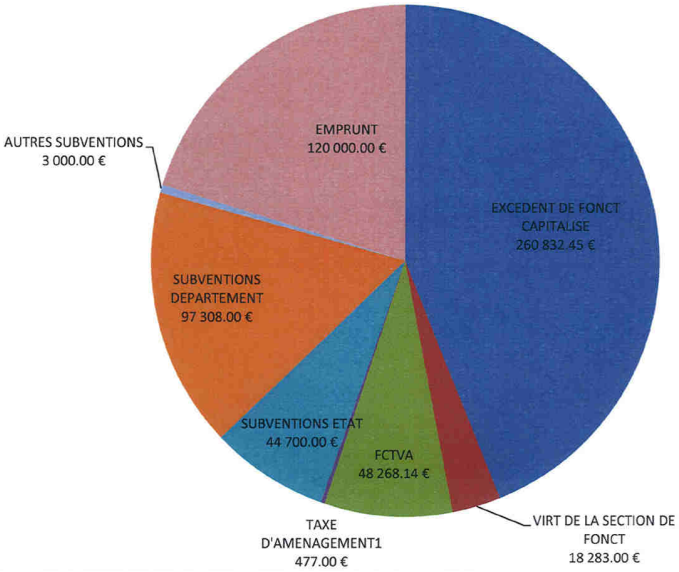

Commune BP : dépenses FONCTIONNEMENT 2015
160 770.00 €

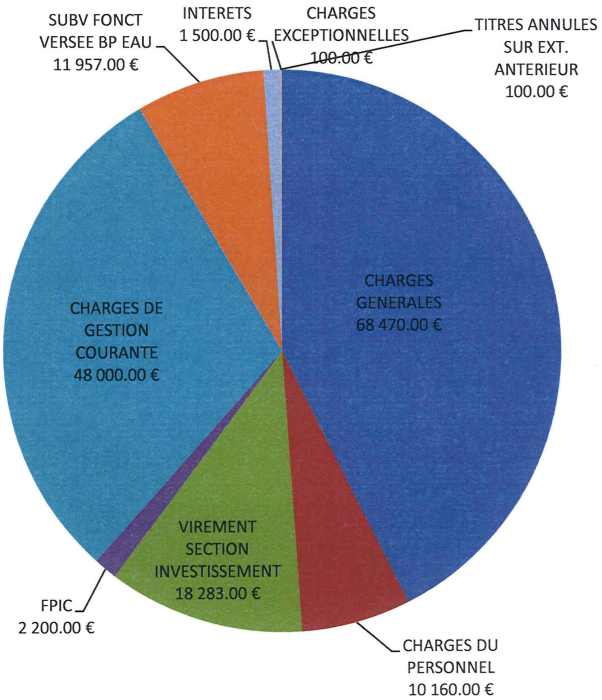

Commune BP : recettes FONCTIONNEMENT 2015
160 770.00 €

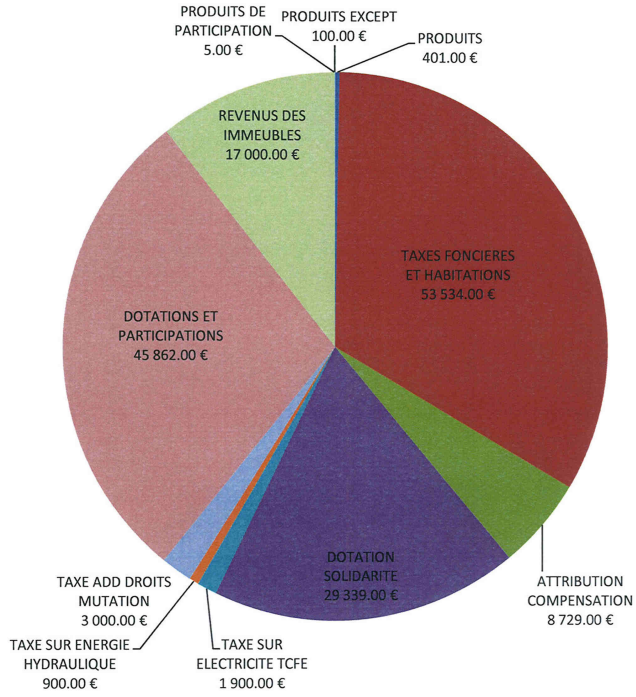

Compte administratif (CA) 2014 - EAU

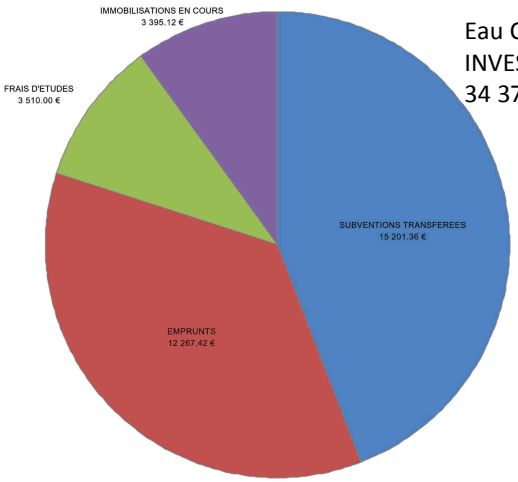

Eau CA : <u>dépenses</u>
INVESTISSEMENT 2014
34 373.90 €

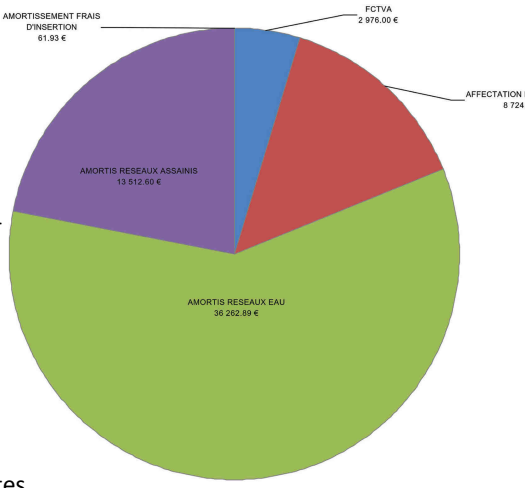

Eau CA : <u>recettes</u>
INVESTISSEMENT 2014
61 537.42 €

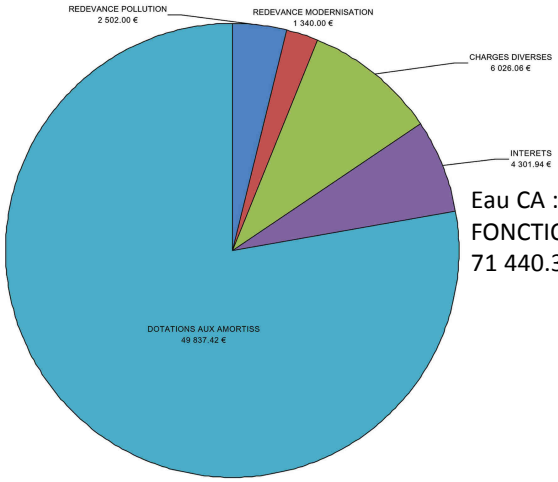

Eau CA : <u>dépenses</u>
FONCTIONNEMENT 2014
71 440.37 €

Eau CA : <u>recettes</u>
FONCTIONNEMENT 2014
58 065.13 €

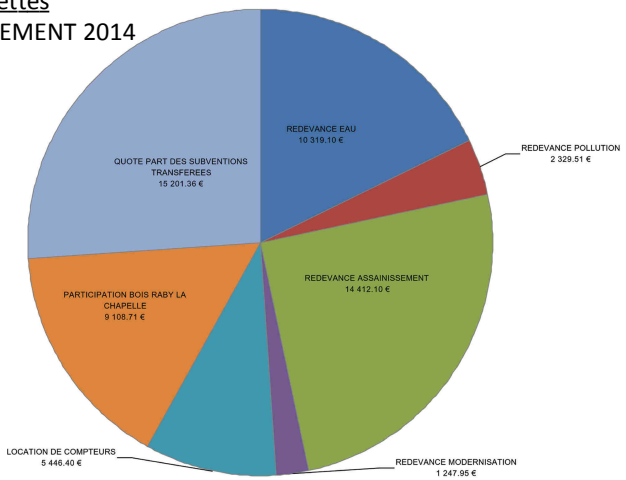

Budget primitif (BP) 2015 - EAU

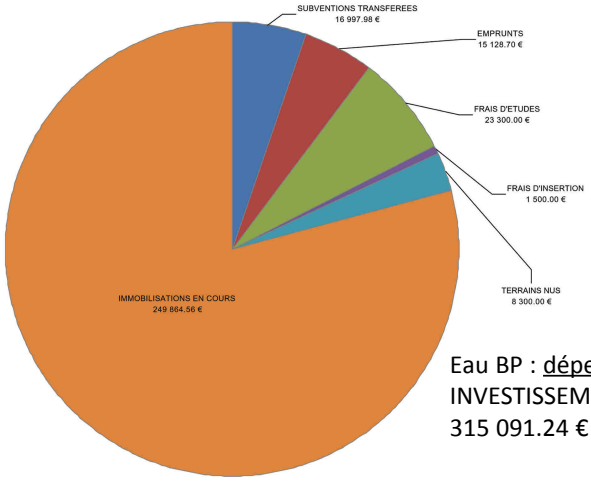

Eau BP : <u>dépenses</u>
INVESTISSEMENT 2015
315 091.24 €

Eau BP : <u>recettes</u>
INVESTISSEMENT 2015
315 091.24 €

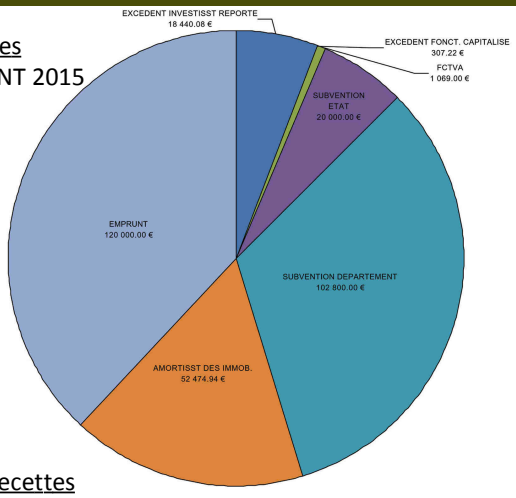

Eau BP : <u>dépenses</u>
FONCTIONNEMENT 2015
73 154.98 €

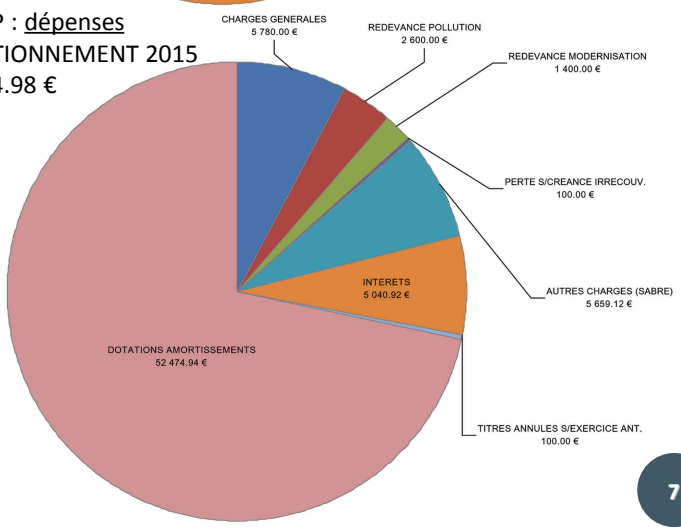

Eau BP : <u>recettes</u>
FONCTIONNEMENT 2015
73 154.98 €

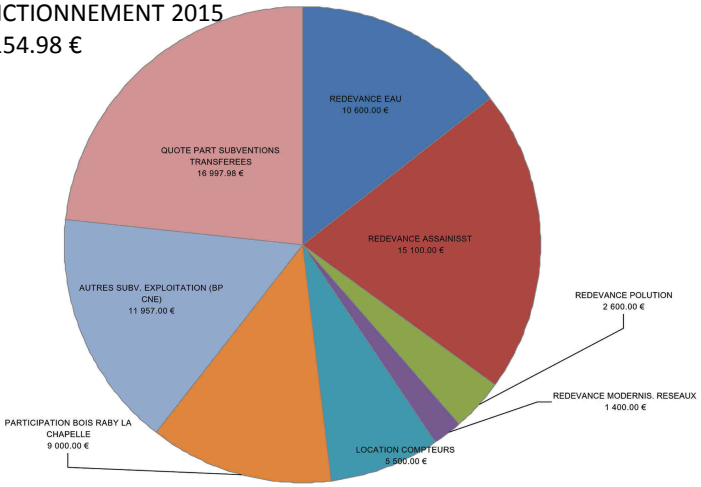

Zoom travaux - Restructuration de la station de pompage “Bois Raby”

La municipalité a fait réaliser en 2012 un schéma directeur en eau potable par la société Res’o Conseil. Ce document lui a permis notamment de disposer :
- d’un programme d’actions à mener permettant la pérennisation de son alimentation en eau potable ;
- d’une synthèse générale des perspectives d’évolutions démographiques et économiques ;
- de dresser un bilan des besoins et ressources en eau potable ;
- d’établir un diagnostic général de l’état des principaux équipements de production / distribution
- d’étudier les conditions de défense incendie sur le réseau.

Station de pompage de Bois Raby - Juin 2015

La municipalité a décidé d’orienter la source en eau de *Bois Raby* (station mise en fonctionnement en 1991) comme ressource principale en raison de sa pertinence à long terme, tant pour la Commune que pour celle de La Chapelle-du-Bard.

Station de pompage de Bois Raby - Juin 2015

Consultée, l’ARS (Agence Régionale de Santé) a émis un avis favorable sur l’orientation retenue de travaux de renforcement à engager afin de fiabiliser l’adduction de la source de Bois Raby et favoriser son utilisation par rapport aux autres captages de la commune qui sont plus vulnérables. Par délibération du Conseil municipal en date du 16/06/2014, la restructuration de la station était décidée à l’unanimité.

Descriptif sommaire des Travaux

Terrassements et tranchées
Réseaux électriques et télécom
Tuyauterie inox
Robinetterie
Pompage et protection antibélier
Armoires électriques et automatisme
Métrologie
Equipement de comptage
Génie civil de second oeuvre

Coût
223 168.80 € TTC

Financement
Commune à hauteur de 50 %
Solde par subventions (Agence de l’Eau, Conseil Général et Fonds ministériel)

Maîtrise d’oeuvre
Res’O Conseil

Entreprise retenue
Ravix Tuyauterie Serrurerie

Ouverture chantier
mi-Juillet 2015

Durée prévisionnelle des travaux
5 mois

Arrêt de la station pouvant générer des aléas sur la distribution d’eau au mois Juillet. Dans ce cas, des informations spécifiques seraient faites aux abonnés.

Autres travaux municipaux, encours et projets (dossiers consultables en Mairie)

RÉALISATIONS

- Murs de soutènement au niveau du parking du Château
- Traçage des stationnements sur le parking du Château et signalétique de circulation route des Teppes
- Réfection d'un mur sur la Voie Communale n°13 : Les Mazures
- Réalisation d'une aire de stationnement (*Pré de Rose*) et plate forme : Les Mazures
- Parking du cimetière : Réalisation d'une structure pour containers à poubelles et réalisation d'une fontaine

Pour rappel : container réservé aux déchets issus de l'entretien des concessions.

- Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (Dicrim) dont parution et distribution en Juillet 2015.

ENCOURS

Salle socio-culturelle et abords :
Appels d'offres au 10/07/2015
Ouverture prévisonnelle des travaux : 15/09/2015
Durée des travaux : 5 mois
Dossier consultable en mairie

Réfection des volets et de la salle municipale de réunions du bâtiment de la mairie :
Appels d'offres mi-juillet 2015
Ouverture prévisonnelle des travaux : 15/09/2015
Durée des travaux : 5 mois
Dossier consultable en mairie

Accès personnes à mobilité réduite (église et mairie) :
Ouverture prévisionnelle des travaux : mi-septembre

Remplacement du bassin de l'église : Date prévisionnelle des travaux : mi-septembre

Chemins ruraux : Ouverture de la Liaison Bourg - Mazures (CR05) ; Ouverture partielle du chemin de la Croix (CR03) depuis le bas de la Voie de la Cure jusqu'à la RD9a (dont raccordements réseaux et barrière).

Pose de plaques de rue et de panneaux : Réalisation prévisonnelle Août / septembre 2015

Réfection du travail à ferrer : Le Bourg

Travail à ferrer avant réfection - Juin 2015

AUTRES

Alignement partiel de la Voie Communale n° 13 : Les Mazures

Création d'un abris bus : Freydon

Régie d'électricité : Les travaux prévisionnels ERDF d'enfouissement de la ligne 20000 W permettraient le déplacement du transformateur de Freydon

Points d'Apports Volontaires des ordures ménagères (PAV) : Réalisations reportées.

Dossier

Paroles de Maires

Dans les communes, l'État ne délègue pas de représentants dotés de compétences générales, comme les préfets dans les départements et les régions. Le maire bénéficie d'une « double casquette » : il est à la fois agent de l'État et agent de la commune en tant que collectivité territoriale. Le maire est élu par le conseil municipal au scrutin secret lors de la première réunion du conseil suivant les élections municipales.

En tant qu'agent de l'État, sous l'autorité du préfet, le maire remplit des fonctions administratives dont notamment : la publication des lois et règlements ; l'organisation des élections ; la légalisation des signatures. Sous l'autorité du procureur de la République, il exerce des fonctions dans le domaine judiciaire : il est officier d'état civil et officier de police judiciaire.

En tant qu'agent exécutif de la commune : Le maire est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal.

Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes. Les délégations portent sur des domaines très divers (affectation des propriétés communales, réalisation des emprunts, création de classes dans les écoles, action en justice...) et sont révocables à tout moment. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales autorise le maire à subdéléguer, à un adjoint ou un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.

Le maire est titulaire de pouvoirs propres. En matière de police administrative, il est chargé de maintenir l'ordre public, défini dans le Code général des collectivités territoriales comme le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Il s'agit également de polices spéciales (baignade, circulation…). Le maire est aussi le chef de l'administration communale. Il est le supérieur hiérarchique des agents de la commune et dispose d'un pouvoir d'organisation des services.

Présentation extraite de http://www.vie-publique.fr

Notre commune a la particularité de voir y résider tous ses Maires depuis 1971. Il nous est paru intéressant de leur donner la parole sur les évènements - ou sentiments - marquants de leurs mandats, ainsi que de rappeler les noms de ceux qui composèrent leurs Conseils.

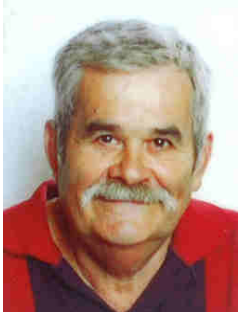

Jean PERROUX (mandats de 1971 à 1989)

Equipe municipale 1971 - 1977 / 1977 - 1983 : PERROUX Emile (Maire adjoint), GUILLUY Claude (Adjoint) - Conseillers : CHENAL Denise, LIROT Paul, ROSSET Louis, GERVASON Edouard, PERRET Johanès, PICOLLET Paul, THIERVOZ Robert, DUPELOUX-DESGRANGES Félix. Equipe municipale 1983 - 1989 : TISSOT Robert (Maire adjoint), GUILLUY Claude (Adjoint) - Conseillers : LAHOUSSE Marie-France, FRASSON René, PERROUX Emile, PERRET Johanès, PICOLLET Paul, THIERVOZ Robert, DAMÉ Charles, DUPELOUX-DESGRANGES Bernard, PERROUX Emile.

Les évènements majeurs de mes mandats ont été - pour première mémoire - *la Sécurité des personnes et des biens.* En effet, *un délai de deux mois* était *donné aux abonnés pour effectuer la mise en conformité des branchements électriques ne passant pas par le comptage (fils à nu sous les charpentes des habitations).*
Ensuite la *démolition des bâtiments, maisons ou autres menaçants ruines avec le concours du service de l'équipement : 7 bâtiments entièrement détruits à la charge des propriétaires.*
Enfin, la rénovation du réseau électrique dans sa totalité (village et hameaux). Passage en 220/380 v avec le concours de la régie d'Allevard et de Grenoble pour le matériel en totalité. Délai très intéressant pour le paiement.

Robert TISSOT (mandats de 1989 à 2001)

Equipe municipale 1989 - 1995 : GUILLUY Claude (Maire Adjoint), PROVOST Didier (Adjoint) - Conseillers : SKARKA Danielle, BUENO Pierrette, BERTONI Marie-Claire, MONTMAYEUR Roger, FRASSON René, THIERVOZ Maurice, REYNOUD Lucien, PICOLLET Paul. Equipe municipale 1995 - 2001 : GUILLUY Claude (Maire Adjoint), PROVOST Didier (Adjoint) - Conseillers : SKARKA Danielle, RENAUD Jeannine, PERROUX Jean-Marc, MONTMAYEUR Roger, FRASSON René, THIERVOZ Maurice, REYNOUD Lucien, SPINACE Raymond.

Pour un bref résumé des actions entreprises au cours de ces 2 mandats, on peut citer :

- création du captage, de la station de pompage et pose des canalisations de refoulement de Bois Raby ;
- traversée du bourg du Moutaret avec enfouissement des réseaux secs, remplacement et/ou création des réseaux humides (en tout 7 réseaux). A cette occasion : création de chicanes de ralentissement, déplacement du transformateur ;
- création des parkings du milieu du bourg et du cimetière ;
- élargissement et goudronnage de l'accès au Bessard en coordination avec la Commune d'Allevard avec viabilisation eau/assainissement ;
- renforcement du réseau d'eau et création d'un réseau assainissement séparatif sur le haut du bourg. Enfouissage du réseau électrique. Desserte de la ferme Renaud.

Didier PROVOST (mandat de 2001 à 2008)

Equipe municipale 2001 - 2008 : GUILLUY Alain (Maire Adjoint), MONTMAYEUR Roger (Adjoint) - Conseillers : SKARKA Danielle, RENAUD Jeannine, FORVEILLE Jacqueline, DENIS Nadine, FRASSON René, VILLANI Josiane, BAUMANN Eric, PERROUX Patrick.

Après 2 mandats avec Robert TISSOT, la poursuite des travaux de modernisation des réseaux secs et humides, les élus du conseil ont vus : orages violents (canton classé en catastrophe naturelle), différents canins, pollution du captage de Freydon et ses conséquences..., branchement de l'assainissement avec le SABRE finalisé à 98%, initiation au PLU, intercommunalité, scolarité avec ses transports, etc,...
Avec un seul objectif, que LE MOUTARET soit entendu et compris de toutes les institutions et de ses habitants.

Alain GUILLUY (mandat de 2008 à 2014)

Equipe municipale 2008 - 2014 : GRAMBIN Marc (Maire Adjoint), MONTMAYEUR Roger (Adjoint) - Conseillers : SKARKA Danielle, RENAUD Jeannine, FORVEILLE Jacqueline, CHEVALIER Sandra, GEMONET Claire, DOHEN Jeanne, FRASSON René, BAUMANN Eric.

L'inscription des noms des frères Rattaire sur le monument aux morts et la cérémonie du 11 novembre 2010 qui suivit est un événement qui reste gravé dans ma mémoire, par l'ampleur de la manifestation et par les témoignages reçus de la France entière.
En ce qui concerne les travaux du mandat, chaque réception de travaux, aussi modeste soit-elle, est pour moi un évènement majeur car elle représente souvent l'aboutissement d'une procédure administrative plus ou moins longue et une avancée dans la programmation des travaux.

En conclusion, notre commune a pu bénéficier d'investissements personnels d'hommes élus qui ont dû et su - bien que leurs implications et obligations puissent paraître normales à la vue de leurs engagements sur une liste - la pousser et la maintenir dans son identité, afin de la préserver et de garantir à chacun la satisfaction d'y vivre, d'y être bien et de pouvoir encore être appelé *Moutarin(e)*.

Vive Le Moutaret !

MARC GRAMBIN

Vie communale et associative

A noter

32ème Journées européennes du patrimoine : Samedi 19 et Dimanche 20 septembre 2015

La municipalité, en participation avec les associations **Vivre au Moutaret** / **Autrefois Pour Tous / Freydâne**, proposera à l'occasion de cette nouvelle édition des journées du patrimoine un parcours ludique de découvertes du centre bourg (travail à ferrer, mairie, ancienne citerne des pompiers, séchoir à noix, église ...) et de l'histoire du village.

Commémoration du 11/11/2015 et repas des anciens

Une exposition retraçant l'année 1915 sera proposée à 10h00 et précédera le défilé de commémoration qui aura son départ depuis la mairie à 11h00. Le repas des anciens est quant à lui prévu de se tenir à la Ferme auberge du Bessard.

Club de Brame Farine

C'est le Jeudi 5 Mars 2015 que le Club de Brame Farine a tenu son Assemblée générale annuelle pour l'examen des comptes financiers 2014. C'est sous le regard attentif du Président Claude GUILLUY, ainsi que de la majorité des membres du Club, que les comptes ont été examinés.

Après l'approbation des comptes, le café et autres boissons ainsi que les bugnes et divers gâteaux ont été dégustés. Ensuite est venu le temps de jouer aux cartes, aux dominos et aux triominos.

Nous avons passé un agréable moment en amis. Le rendez-vous est pris pour le 1er jeudi du mois suivant. La séance est levée vers 18 heures.

Freydâne

Freydâne est une association à but non lucratif qui propose des activités autour des ânes sur le territoire de la commune, dans le but de faire partager le bonheur procuré par la compagnie de ces animaux.

Elle propose des séances découverte avec balade à dos d'âne sur un parcours facile*, une prise de contact avec l'animal, des organisations de goûters d'anniversaire** , des sorties nature, etc...

Pour en savoir plus, consultez sa page "activités" sur son site http://www.freydane.fr/

Contact : 09 50 96 96 50
Mme BZEZNIK Florence - Hameau de Freydon

* pour enfants à partir de 3 ans (sous conditions) et jusqu'à 12 ans.
** de 4 à 10 ans

ACCA Le Moutaret

En Isère la chasse est régie par la loi Verdeille mise en place en 1974 et qui instaure les ACCA comme organe local de gestion de la chasse. L'association communale de chasse agrée du Moutaret a donc été crée suite à cette loi. Son rôle est la gestion des espèces et des milieux naturels ainsi que la pratique de la chasse, sur le territoire communal. Selon les critères réglementaires cette association est ouverte à différents types d'adhérents. Un conseil d'administration est en charge de la gestion de l'association. Au Moutaret 26 chasseurs adhérent à l'ACCA. La superficie de l'ACCA est inférieure à 300ha. C'est une très petite structure.

La pratique de la chasse est autorisée du second dimanche de septembre au second dimanche de Janvier (les espèces soumis à un plan de chasse pouvant être chassées jusqu'à fin février), les jours de chasse étant les mardis, jeudis samedis et dimanches. Le lundi suivant l'ouverture et les jours fériés sont aussi autorisés pour la pratique de la chasse. Au Moutaret la chasse se pratique surtout sur le grand gibier. Les prélèvements sont en moyenne de 12 sangliers et 8 chevreuils (plan de chasse). La première attribution pour l'espèce cerf doit intervenir pour la saison 2015/2016. La chasse au gros gibier se pratique en équipe, des secteurs sont définis pour sécuriser au maximum la pratique. La chasse du petit gibier ne se pratique quasiment plus, quelques régulations de prédateurs se font (renards, fouines, blaireaux et corvidés) pendant la chasse.

L'ACCA organise des comptages nocturnes de cervidés en mars et avril. Les membres de l'association participent à des journées de corvées notamment pour entretenir des sentiers. La pratique de la chasse n'interdit à personne l'accès à la forêt, toutefois il est plus responsable de s'habiller avec des vêtements clairs voir fluo, comme les chasseurs le font pour être le plus visible possible. La nature est un lieu ouvert à tous, toutes les activités doivent pouvoir y cohabiter. Vous pouvez contacter le président de l'ACCA pour toutes informations ou renseignements, ou en cas d'accident de la circulation avec une espèce animale. Nicolas DETTOMA 06 30 89 61 47.

Inauguration travaux

Vendredi 12 juin avait lieu l'inauguration des travaux de création de murs de soutènement parking (public) du Château au Lavilla, route des Teppes.

(voir l'article sur le bulletin municipal n°1)

Une réalisation réussie s'intégrant dans l'environnement du quartier dont les constructions avoisinantes - en pierres apparentes - sont davantage mises en valeur.

Après un discours de remerciements et une reconnaissance particulière donnée à l'entreprise BLANC Frères pour la qualité de son travail, ainsi qu'à M. BELLOU riverain ayant réalisé en parfaite harmonie un prolongement de mur mitoyen, Monsieur le Maire conviait chacun autour d'un apéritif dînatoire.

Nous pouvons rappeler que cette inauguration se tenait tout juste un an après celle donnée marquant les travaux de réaménagements du centre bourg.

D'abord timides, les riverains devenus nombreux ont pu se retrouver autour d'un buffet - partagé jusque tard dans la nuit pour certains - offert par le maître d'œuvre et la municipalité.

Culture et Patrimoine

La commune renouvelle un appel à documents ou objets (privés) afin de poursuivre la préparation de l'exposition du mois de novembre 2015 : "**Le Moutaret 1915**" avec comme thématique secondaire le travail à l'arrière du front.

Une thématique "**Révolution et 1er Empire**" est en cours de réalisation. Vous pouvez également nous confier tout document ou objet référent à cette période (actes de propriété, de mariage, brevet militaire, médaille, livre ...).

Ces communications ne sont pas limitées aux Moutarins d'origine. Elles seront restituées soit après numérisation pour archivage, soit après l'évènement afin de présentation. Contact mairie : MARC GRAMBIN

Souvenirs

Le dimanche d'une petite fille dans les années 50

Le dimanche matin, nous allions à la messe avec ma grand-mère. Elle avait lieu tous les quinze jours.

A peine "*I'ite missa est*" prononcé, nous franchissions la grand' porte et gravissions les quelques marches de l'église en contre-bas et qui arrivaient directement sur la route (départementale 9 !).

Ma grand-mère retrouvait des personnes de son âge que je saluais très poliment et avec lesquelles elle échangeait quelques nouvelles en patois, des considérations sur le temps qu'il faisait et les conséquences sur les récoltes.

Nous nous rendions ensuite au cimetière tout proche pour saluer nos morts que je n'avais pas connus, vu mon jeune âge. Nous en profitions pour arroser quelques géraniums, redresser un bouquet, constater que telle tombe avait été nettoyée ou que telle autre était en friches. Ma grand-mère remuait un peu les lèvres en une prière silencieuse devant notre tombe puis nous repartions pour une nouvelle étape.

L'église se trouvait à un bon quart d'heure de notre maison située aux Mazures, nous profitions donc du déplacement pour nous rendre chez mes cousins, rendre visite à ma marraine. Elle nous attendait pour nous offrir un bol de café au lait. En hiver, lorsque le froid nous avait glacées dans l'église mal chauffée par un mauvais poêle, ma marraine nous installait devant la cuisinière à bois, plaçait nos pieds gelés dans des pantoufles bien chaudes et même nous les posions sur la porte ouverte du four. Souvent elle nous gardait pour le repas, mais si des urgences agricoles nous appelaient, nous rentrions chez nous aux Mazures.

Nous passions devant la laiterie appelée "fruitière" et sa voisine obligée la porcherie, tenues alors par Monsieur Evrard. Les cris et grognements des porcs mais surtout les miasmes qui s'en échappaient nous faisaient presser le pas, d'un commun accord. Parfois, le curé un des rares automobilistes de la commune, nous faisait monter dans sa 4 Chevaux jusqu'à l'embranchement du "chemin des Mazures" qui était alors empierré et peu goudronné.

Au village qui comptait alors 35 personnes, les cuisinières étaient à l'oeuvre et des effluves de rotis, de civet de lapin "au sang" ou de lardons grillés chatouillaient nos narines. Fille de chasseur, je reconnaissais, à l'automne le parfum du civet de sanglier ou d'un autre gibier dont la réputation avait dépassé les limites de la commune, voire même du département.

Dans nos campagnes d'alors, le dimanche était un jour de repos et de visites surtout l'hiver car les foins, moissons ou autres urgences pouvaient écourter la sieste dominicale.

CHRISTIANE TISSOT-ROSSET

Ethymologie locale

Moutaret (Le) : Du latin *manosterium* = monastère. Variante : Domaine appartenant au monastère.

Donne son nom à la commune. Nom de lieu tout comme pour Mottier (Isère), Moutiers (Savoie) ou le ruisseau de Mouteret (La Ferrière).

Formes anciennes : *Mostaret, Moytaret, Mosteret* - XIII^{e} siècle / *Mosteret* - 1228 / Paroisse de *Mostareti* - XIV^{e} siècle / *Villa Mostaretum* - 1339 / Église de *Mostereto* - XV^{e} siècle

Paroisse et commune du *Motaret* - Variante observée dans les archives, entre les XVIII^{e} et XIX^{e} siècles.

Sources : H. Bessat - C. Germi. Les noms du paysage alpin. Ellug (2001) / J. Bruno - Le Graisivaudan (1977) Noms anciens des paroisses du Diocèse de Grenoble (1940) / Archives municipales

Mazures (Les) : Du latin «masus» : terme du haut moyen âge qui désignait traditionnellement une exploitation rurale occupée par un seul tenancier. Aujourd'hui hameau du Moutaret.

Formes anciennes : *condamina de mansuris* - 1081 / *masurus vil'a* - 1339 / *super masuras* - XIV^{e} siècle

Source : J. Bruno - Le Graisivaudan (1977)

Freydon : Fredon. Oppidum gaulois ou tout au moins collectivité protégée et en hauteur : la racine «frey» ou «fre» demeure obscure + «dunum» la hauteur ou la colline ou «durum» l'oppidum véritable et fortifié. Aujourd'hui hameau du Moutaret.

Formes anciennes : *Freydo* - 1260 / *A fredone* - 1271 / *Apud freydon* - 1307 / *Gorgia de freydone* - 1506 / *La frey* - 1575

Source : J. Bruno - Le Graisivaudan (1977)

Oursière (L') : Ourcière. Lorcière. Vallée (ou demeure) de l'ours, animal disparu dans la région depuis le XVIII^{e} siècle. Aujourd'hui hameau du Moutaret.

Formes anciennes : *mansus valorseti* (ou *valorceri*) - 1260 / *vallis orseria* - 1328

Source : J. Bruno - Le Graisivaudan (1977)

Bramefarine : Signification et origine obscure. Plusieurs interprétations possibles sont proposées :

1/ *mons bramantium ferinarium* = montagne des bêtes féroces bramantes.

Source : E. Chassande. Monographie du Mandement d'Avallon et Bayard (1908)

2/ *Brame famine* = Crie famine ou *Brama Ferina* = Cris sauvages.

Formes anciennes :

montanea de brama farina - 1260 / *mons de brama farina* - XIII^{e} Siècle / *brama farinez* - XIV^{e} Siècle.

Source : J. Bruno - Le Graisivaudan (1977)

3/ *Bramer Farine* = Crier la propriété du seigneur Guillaume Chavasse ou Farine - XII^{e} Siècle.

Source : Abbé F. Bernard - Histoire de Pontcharra-sur-Bréda (1964)

Informations pratiques

Cueillettes de champignons sur propriétés privées

Les champignons sauvages appartiennent de plein droit au propriétaire du sol. Ils ne sont pas *res nullius* comme le gibier (qui n'appartient à personne). En effet, l'article 547 du code civil est formel : « *les fruits naturels ou industriels de la terre appartiennent au propriétaire par droit d'accession* ». Leur cueillette n'est, par conséquent, tolérée qu'aux conditions suivantes :
- demander l'autorisation au propriétaire ;
- respecter les lieux, les animaux et les panneaux d'interdiction ;
- ramasser avec parcimonie ;
- consulter les arrêtés préfectoraux et communaux en mairie.

La jurisprudence est constante à propos de la cueillette des champignons :
- non seulement ils appartiennent au propriétaire du sol et donc son autorisation est nécessaire ;
- mais encore le propriétaire du sol n'est pas obligé, pour conserver son droit sur les fruits naturels ou industriels de la terre, de clôturer son immeuble ou d'en interdire l'accès par voie d'affiches ou d'autres moyens.

Autrement dit, le fait de ne pas avertir par un panneau «cueillette de champignons interdite» n'est pas une faute et n'autorise pas les ramasseurs à pénétrer sur la propriété que ce soit un bois, un pré, un champ, etc.
Ramasser des champignons chez autrui c'est du vol (l'article 311-1 du code pénal dit bien que « *le vol est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui* »). Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code forestier le 1er juillet 2012, il n'existe plus de seuil sous lequel la récolte serait « tolérée » ; la nature des peines a été profondément remaniée, et les sanctions sont désormais sans commune mesure avec celles qui étaient prévues auparavant.

D'après l'article R163-5 du code forestier, une récolte sans autorisation inférieure à 10 litres est passible d'une amende maximale de 750 €. Une récolte supérieure à 10 litres, et quelque soit le volume pour les truffes, peut être sanctionnée jusqu'à 45 000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement. Cette peine peut être portée à 75 000 € d'amende et 5 ans d'emprisonnement en cas de circonstances aggravantes : plusieurs personnes ou complices, violences sur autrui, actes de dégradation...

Cette règle est valable pour toutes les sortes de cueillettes : petits fruits, glands, faines, bois morts, fleurs, etc.

Extrait du site www.foretpriveefrancaise.com

Bulletin municipal semestriel - Prochain Le Moutaret infos : Janvier 2016

Sous réserve de pagination disponible, les associations et les particuliers qui souhaitent faire insérer un article dans le prochain numéro doivent en déposer le texte (sous format électronique word) au secrétariat ou l'envoyer par mail à la mairie avant le : 31/10/2015. Passé ce délai, toute information ou annonce ne sera pas prise en considération. Nous vous remercions de votre compréhension. Les positions exprimées dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations, sans autorisation de l'auteur est INTERDITE.

Le Moutaret Info n°2 comprend 16 pages numérotées de 1 à 16
Directeur de la publication : Alain Guilluy
Réalisation : Marc Grambin - Ed Info / Impression : Imprimerie Au Bristol
Tirage : 75 exemplaires - Dépôt légal : à parution